

885^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 avril 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-04-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseiller Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

3. Innovation et Développement Manicouagan – Projet Qc Rail – Appui

4. Trans Rail FN27 inc. – Bail concernant la location d'espace d'entreposage extérieur dans la cour de transbordement – Approbation et signataires

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 884^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 884^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE les comptes payés et prélèvements en mars 2019, qui s'élèvent à 212 441,86 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mars 2019, qui s'élèvent à 136 322,39 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mars 2019, qui s'élèvent à 146 547,60 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-04
APPEL D'OFFRES PUBLIC
RÉPARATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la réparation du réservoir d'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu cinq soumissions :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Peinture Platinum inc.	421 405,28 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	411 035,63 \$
Cimota inc.	593 558,44 \$
Construction Bon-Air inc.	597 755,03 \$
Les Industries Blais inc.	611 918,09 \$

ATTENDU QU'une erreur de calcul a été relevée dans la soumission de Groupe Lefebvre M.R.P. inc., diminuant le montant de la soumission à 405 861,75 \$, taxes incluses, cette correction n'ayant aucune incidence sur l'ordre des soumissionnaires;

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par Les Services EXP inc. et daté du 22 mars 2019 recommandant au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour un montant de 405 861,75 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat de réparation du réservoir d'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour un montant de 405 861,75 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- QUE lesdits travaux soient financés à même le budget courant pour un montant de 235 000 \$ et le solde par le fonds de roulement sur une période de dix ans;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-05

APPEL D'OFFRES PUBLIC

**FOURNITURE D'UNE NIVELEUSE AWD, CAPACITÉ DE 133 KW,
MODÈLE NEUF – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la fourniture d'une niveleuse AWD, capacité de 133 kW, modèle neuf;

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres comprenait deux options, la première à l'égard de la reprise de la niveleuse de l'année 1993 par l'attributaire, et la deuxième relativement à une garantie prolongée de 36 mois additionnels à la garantie de base;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux soumissions :

Soumissionnaire	Prix 1 avec échange (taxes incluses)	Prix 2 sans échange (taxes incluses)	Garantie prolongée (taxes incluses)
Nortrax Québec inc.	522 561,37 \$	552 454,87 \$	14 529,96 \$
Toromont Cat Québec, Division des industries Toromont ltée	409 196,03 \$	445 988,03 \$	14 153,42 \$

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a décidé d'exercer les options relatives à l'échange de la niveleuse de l'année 1993 et à la garantie prolongée;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toromont Cat Québec, Division des industries Toromont ltée, pour un montant total de 423 349,45 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat de fourniture d'une niveleuse AWD, modèle neuf, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toromont Cat Québec, Division des industries Toromont ltée, pour un montant de 423 349,45 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- DE FINANCER ladite acquisition par le fonds de roulement sur une période de dix ans;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-06

**CONCIERGERIE DE TROIS BÂTIMENTS MUNICIPAUX
OCTROI DE CONTRATS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé des offres de service à Yan Entretien ménager enr. pour la conciergerie de l'hôtel de ville, de l'édifice 100, Place du Commerce, ainsi que pour le centre civique;

ATTENDU QUE lesdites offres de service comportent une majoration de 2 % pour la prochaine année contractuelle et qu'à cet égard, la Ville estime que cette majoration est raisonnable et recevable;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 5 avril 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'OCTROYER les contrats de gré à gré à Yan Entretien ménager enr. pour la conciergerie de l'hôtel de ville, de l'édifice 100, Place du Commerce et du centre civique, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, aux prix suivants :

Édifice	Prix annuel (taxes incluses)
Hôtel de ville	26 972,72 \$
100, Place du Commerce	21 717,53 \$
Centre civique	44 140,96 \$

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, chaque contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-07

LAFARGE CANADA INC.

**ADDENDA AU BAIL CONCERNANT LA LOCATION DES SILOS DE LA
COUR DE TRANSBORDEMENT
APPROBATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la conclusion d'un bail de location concernant l'utilisation et l'opération des silos de la cour de transbordement de Matagami en vigueur depuis le 1^{er} février 2016;

ATTENDU QUE le bail stipule une durée initiale de cinq ans, et qu'il peut être renouvelé une seule fois pour la même durée et aux mêmes conditions sauf pour une majoration de loyer;

ATTENDU QUE Lafarge Canada inc. a déposé le 25 mars 2019 une demande à l'effet d'exercer immédiatement la clause pour l'option de renouvellement pour une durée de cinq ans, tout en ajoutant une option de renouvellement pour un terme additionnel de cinq ans.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER l'addenda numéro 2 au bail de location des silos de la cour de transbordement entre Lafarge Canada inc. et la Ville de Matagami pour son renouvellement pour une durée de cinq ans, tout en ajoutant une option de renouvellement pour un terme additionnel de cinq ans;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'addenda à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-08

**COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE
SOUTIEN AUX ORGANISMES – SUBVENTIONS – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes constitue l'intervenant privilégié de la Ville de Matagami pour l'attribution de ses contributions financières aux organismes du milieu;

ATTENDU QUE ladite commission a émis ses recommandations dans son rapport du 15 mars 2019;

ATTENDU QUE le Club moto-neige Matagami inc., organisme sans but lucratif, a adressé à la Ville de Matagami, via la commission municipale consultative, une demande de don de mobilier;

ATTENDU QUE ledit mobilier n'est plus utile à la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– D'APPROUVER les recommandations de subventions pour l'année 2019, telles que présentées par la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes. Les recommandations sont les suivantes :

Organisme	Demande	Recommandation	Subvention
Centre de récupération et de bénévolat de Matagami Aide au logement	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Club de ski de fond Nordic Achat d'équipements de ski	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Le Complexe des Rapides Rénovation de locaux	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Société d'aide au développement des collectivités de Matagami Journée « Cabane à sucre »	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Marchons ensemble Matagami Activités spéciales – Achat d'un prix pour tirage	574 \$	570 \$	570 \$
Partenaires à part égale Achat de billets pour les membres	525 \$	525 \$	525 \$
Club des abeilles Achat de matériel	300 \$	300 \$	300 \$
Centre Unissons la famille Aide au fonctionnement	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$

Club de nage synchronisée Les Cristelles d'eau Achat de matériel	843 \$	840 \$	840 \$
Club de natation Mataqua Achat de matériel	515 \$	510 \$	510 \$

- DE VERSER lesdites contributions s'élevant à un total de 9 445 \$;
- ET D'AUTORISER le don de chaises usagées au Club moto-neige Matagami inc., tel que recommandé par monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-09

**CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES
PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2019-2020
APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 28 mars 2019, la Commission scolaire de la Baie-James transmettait son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2019-2020 à des fins de consultation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020, tel que soumis par la Commission scolaire de la Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-10

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a formé quatre pompiers (Pompier 1) au cours de l'année 2017-2018 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme puisque des fonds sont encore disponibles pour l'année 2017-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE PRÉSENTER une demande d'aide financière, pour l'année 2017-2018, pour la formation de quatre pompiers (Pompier 1), dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
- DE TRANSMETTRE cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-11

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
PARTICIPATION AU 31^E COLLOQUE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la participation de mesdames Sonia Leblanc, conseillère municipale, et Audrey Sasseville, agente de développement à la vie communautaire, au 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille, qui aura lieu du 29 au 31 mai 2019 à Roberval;

- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-12

BIGUÉ AVOCATS

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR MANDATS JURIDIQUES DE RECOUVREMENT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'offre de services juridiques déposée le 27 mars 2019 par M^e Louis Bigué, Bigué Avocats, pour le recouvrement des sommes dues à la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER l'offre de services juridiques du cabinet Bigué Avocats, selon les termes de leur proposition du 27 mars 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-13

CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

- i) Aide financière liée à la légalisation du cannabis

2. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

a) *Agence canadienne d'évaluation environnementale*

- i) Projet minier Rose lithium-tantale – Accusé réception du 3 avril 2019 des commentaires sur le projet
- ii) Projet de mine de lithium Baie James – Accusé réception du 3 avril 2019 des commentaires sur le projet

3. AUTRES

a) *Agence municipale de financement et de développement*

- i) Confirmation d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme de sécurité civile

b) *Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James*

- i) Bulletin L'Échangeur-10 – Février 2019
- ii) Rapport annuel 2017-2018 – Procédure d'examen des plaintes et amélioration de la qualité des services

c) Hôtel Bell – M. Donald Bérubé

- i) Lettre du 26 mars 2019 – Concurrence déloyale en hébergement

d) Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue

- i) Rapport annuel 2018

e) Ville de Lebel-sur-Quévillon

- i) Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs

2019-04-09-14

SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT MENSUEL – MARS 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-15

SERVICE DES LOISIRS

RAPPORT MENSUEL – MARS 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-16

SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPORT MENSUEL – MARS 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-17
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – MARS 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-18
SERVICE DES INCENDIES
NOMINATION DE POMPIERS VOLONTAIRES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER les nominations au sein de la brigade de pompiers volontaires, recommandées par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 9 avril 2019, soit :

Classe 2 :

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| • Dominik Audet | • Charles Boutin |
| • Damien Belloir | • Brian Lévesque-Thibault |
| • Paul-Olivier Bernier | • Yannick Larochelle |
| • Keven Bolduc | • Yelato Harry Kone |

- QUE ces nominations soient effectives en date du 1^{er} avril 2019;

- ET D'ADRESSER nos félicitations aux huit pompiers pour leur nomination.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-19
SERVICE DES INCENDIES
EMBAUCHE DE POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER l'embauche d'un pompier volontaire, soit monsieur Jérémy Pilotte;
- QUE cette embauche soit effective en date du 8 avril 2019, et ce, pour une période d'essai de douze mois, telle que recommandée par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 9 avril 2019;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-20
INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN
PROJET QC RAIL – APPUI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 31 août 2018, Innovation et Développement (ID) Manicouagan a déposé un avis de projet à la direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du gouvernement du Québec pour le projet QcRail;

ATTENDU QUE ledit projet vise le prolongement du chemin de fer de Dolbeau-Mistassini à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE ledit projet vise l'amélioration de l'accès aux marchés d'exportation pour les entreprises canadiennes par la mise en place d'un corridor ferroviaire reliant Winnipeg à Baie-Comeau, du fait que cette dernière ville est dotée d'un port de mer en eau profonde accessible douze mois par année;

ATTENDU QUE ledit projet, dans une éventuelle phase d'optimisation, pourrait avoir des impacts positifs pour la région avec la remise en service du tronçon Grevet-Chapais;

ATTENDU QUE l'avancement du projet nécessite la réalisation d'études préliminaires et que le financement de ces dernières est prévue à hauteur de 50 % dans le cadre du budget provincial 2019-2020, et le différentiel du financement provenant du gouvernement fédéral et d'un apport de l'entreprise privée;

ATTENDU QU'il y a lieu de réaliser les études préliminaires afin d'identifier aussi le potentiel réel de retombées économiques possibles pour la Jamésie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPUYER le projet QcRail optimisé, qui comporte la remise en service du tronçon Grevet-Chapais, porté par l'organisation Innovation et Développement Manicouagan afin notamment que cette dernière puisse mener et financer les études nécessaires à la réalisation dudit projet;
- ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à :
 - L'honorable David Tkachuk, président, Comité sénatorial permanent des banques et commerces;
 - monsieur Paul Lefebvre, député de Sudbury et secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles du Canada;
 - monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec et ministre responsable du Plan Nord;
 - monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région Nord-du-Québec;
 - monsieur Denis Lamothe, député provincial de la circonscription d'Ungava;
 - monsieur Roméo Saganash, député fédéral de la circonscription Abitibi – Baie-James – Nunavik - Eeyou;
 - monsieur René Dufresne, président-directeur général de la Société du Plan Nord;
 - madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;
 - monsieur Steve Gamache, maire de Chapais;
 - monsieur Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon;
 - madame Manon Cyr, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie James;
 - monsieur Abel Bosum, grand chef du Grand conseil des cris;
 - monsieur Yves Montigny, maire de Baie-Comeau;
 - monsieur Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini;
 - monsieur Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-21

TRANS RAIL FN27 INC.

**BAIL CONCERNANT LA LOCATION D'ESPACE D'ENTREPOSAGE
EXTÉRIEUR DANS LA COUR DE TRANSBORDEMENT
APPROBATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de la cour de transbordement et ses équipements pour les avoir acquis par cession de la part des autorités gouvernementales et de la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ);

ATTENDU QUE l'utilisation de la cour de transbordement constitue un élément central de la stratégie de la Ville afin de se positionner comme un centre important de transit de la marchandise à destination du nord du Québec;

ATTENDU QUE l'article 29.14 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19) permet à toute municipalité ayant conclu une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles conformément à la section II.2 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, c. M-25.2) de louer à tout tiers une terre acquise du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la Ville a conclu une telle entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles au mois de décembre 2014;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à louer la cour de transbordement, ainsi que les équipements nécessaires à son utilisation;

ATTENDU QUE Trans Rail FN27 inc. a manifesté son intérêt pour louer une partie des espaces extérieurs de la cour et équipements à des fins d'entreposage de biens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ENTÉRINER le bail mensuel entre Trans Rail FN27 inc. et la Ville de Matagami concernant la location d'espace d'entreposage extérieur dans la cour de transbordement;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le bail à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-04-09-22
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2019-04-09-23
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 20 heures.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER